



# SENSIBILISATION SÛRETÉ GÉNÉRALE

// 11.2.7 (UE173/2012)

DURÉE : 2H

*Formation des personnes nécessitant une sensibilisation à la sûreté générale.*

**Public concerné** tout personnel d'aéroport

**Durée** 2h (évaluation non incluse)

**Lieu** en centre de formation ou chez le client

**Encadrement** formateur certifié

**Dispositif de suivi** feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation

**Validation** - QCM de 15 min. avec une seule réponse possible  
- note minimale : 12/20  
- attestation individuelle de formation délivrée après réussite

## DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile dans leur environnement de travail, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

SENSIBILISATION SÛRETÉ GÉNÉRALE  
// 11.2.7 (UE173/2012)